



## Non respect du père de ses obligations de soin

Par **edvina**, le **11/05/2014** à **19:03**

Bonjour,

Je suis maman d'un enfant de 4 ans dont j'ai la garde et je suis désespérée car le papa ne respecte pas ses obligations de soins concernant son alcoolisme. Depuis janvier 2014, il a récupéré ses droits de c'est à dire la moitié des vacances et un we sur 2! Mon souci est que malgré toutes ses promesses devant le JAF il continue à boire et le fait d'avoir son enfant les week end ne change rien. Mais mon inquiétude a grandi depuis que j'ai reçu un sms par erreur de sa part où il demande à quelqu'un de lui préparer un whisky coca en précisant que la bouteille de whisky est "caché" sous le lit de sa fille!! Vous imaginez en tant que maman ce que j'ai ressenti à ce moment là!! Je précise que sa fille était avec lui ce jour là... Je voudrais des conseils à savoir si je peux me représenter devant le JAF en présentant cet sms pour appuyer mes arguments et si il y a d'autres démarches que je pourrais faire, des personnes spécialisées que je pourrais aller voir??? Mon souhait est de diminuer son droit de visite et d'hébergement: surtout les vacances scolaires car sur une longue durée j'ai peur pour ma fille! Merci pour votre précieuse aide.

Par **Jibi7**, le **11/05/2014** à **20:37**

Hello Edvina

Vu l'âge de l'enfant, il y a urgence de protéger ses rencontres avec le père. Sans attendre le jaf essayez de vous faire aider par les organismes de protection de la famille (SOS 119 vous donnera des adresses regionales), ..c'est aussi le boulot d'assistantes sociales, de pmi ou du medecin de famille.

En attendant que votre ex se soigne (ou pas) il doit etre possible d'organiser les visites dans un lieu neutre en présence de tiers et d'éviter ainsi les risques de visites au domicile et trop prolongées.

Gardez les sms et si possible faites établir des attestations de personnes ou collègues attestant de la poursuite de l'alcoolisme.

Par **edvina**, le **12/05/2014** à **15:19**

Merci pour votre aide Jibi7...J'aurais également voulu savoir si il est possible de joindre le juge des applications des peines pour savoir si il se rend bien à ses rdv où si au contraire il

est pas régulier ou si il y a déjà eu des soucis?

Par **Jibi7**, le **12/05/2014** à **18:05**

Une intervention auprès du juge d'application des peines risque d'être mal prise si vous la formulez de cette manière.

Une lettre expliquant les faits que vous avez constatés et votre inquiétude que les engagements de suivi ne soient pas tenus, cette lettre transmise par un médecin ou assistant social aura plus de chance d'avoir une prise en compte.

Mais là encore les associations de protection de l'enfance du secteur sauront comment agir avant qu'il ne soit trop tard.

Par **edvina**, le **12/05/2014** à **19:09**

d'accord.merci pour vos conseils Jibi7.Une dernière question:le sms que j'ai eu par erreur est t'il valable devant le JAF et à lui seul peut'il le convaincre que le papa n'a pas tenu ses engagements?Malheureusement, je n'ai que ce sms en preuve concrète...merci

Par **Jibi7**, le **12/05/2014** à **19:28**

bien sûr mais ce ne sera qu'un élément complémentaire à faire enregistrer.

s'il est vraiment alcoolique des examens médicaux le confirmeront

Si vous voulez protéger votre fille donnez priorité à une prise en charge médicale et sociale, le judiciaire viendra ensuite s'il nie, refuse d'assumer son état et ses responsabilités.